

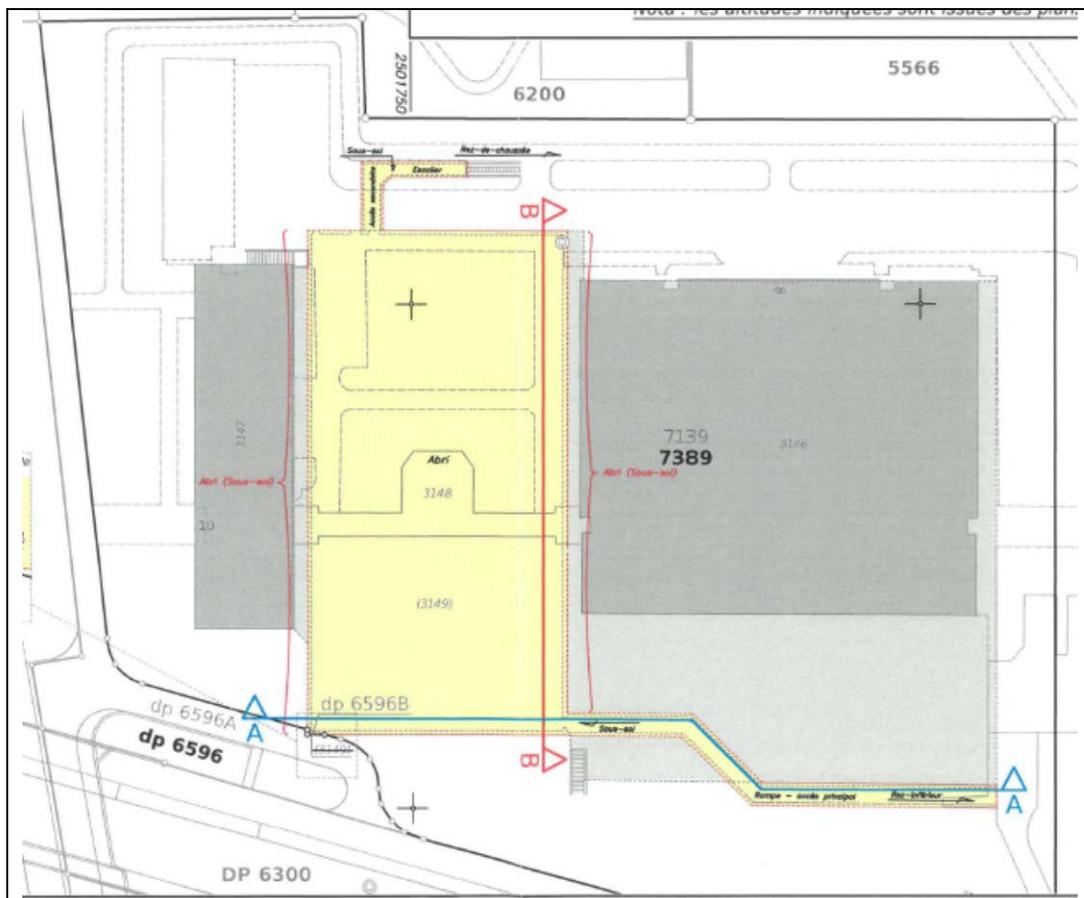


**MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les Conseillères municipales et Conseillers municipaux

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Validation par le Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix	Le Conseil	20 novembre 2018	FL
Validation par le Conseil administratif :	Le Conseil administratif	21 novembre 2018	FL
Présentation à la Commission Urbanisme et Transports :	La Commission	29 novembre 2018	CK
Présentation au Conseil municipal :	Le Conseil municipal	17 décembre 2018	OE

**« DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FONDATION BON-SÉJOUR DE LA VILLE DE VERSOIX POUR  
CONSTITUER DES SERVITUDES CONCERNANT L'ABRI PC »**



---

#### **LA FONDATION :**

Il est constitué, sous la dénomination de « Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix », une fondation communale d'intérêt public. La Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix (ci-après la Fondation) est placée sous la surveillance du Conseil municipal de la Ville de Versoix. La Fondation est inscrite au registre du commerce : elle est régie par des statuts en vigueur depuis le 6 septembre 2014.

#### **LES IMMEUBLES :**

La Fondation est propriétaire de la parcelle 7139 totalisant une surface de 7'104m<sup>2</sup> sur laquelle ont été construits des locaux destinés à l'exploitation et la mise à disposition d'établissements médico-sociaux ou toutes autres structures avec un encadrement médico-social.

Lors de la construction des bâtiments, en coordination avec l'Etat, la Fondation a intégré un abri PC (Protection civile) destiné à loger des personnes en cas de séisme ou de conflit. Cet abri PC a été financé par l'Etat et, à ce jour, les servitudes d'usage au profit de la Protection civile et à la charge de la Fondation n'ont pas encore été constituées.

#### **LA CONSTITUTION DE SERVITUDES :**

Courant octobre 2018, le Département du Territoire, plus précisément l'Office cantonal du logement et de la planification foncière a contacté la Mairie afin d'exprimer sa volonté de créer des servitudes pour régler cette situation.

A cet effet, des plans de servitudes ainsi qu'un tableau de mutation ont été établis par le bureau Heimberg & Cie SA, Ingénieur géomètre officiel à Genève, datés du 31 octobre 2018 (Dossier n°7659).

Un projet d'acte notarié a également été établi par l'Etude Poncet, Buhler, Lacin & Vallery, Notaire à Genève, dernière version datée du 29 novembre 2018.

Il est important de relever qu'une fois ces servitudes constituées, la surface totale de la parcelle, dont la fondation est propriétaire, reste identique soit 7'104m<sup>2</sup>.

#### **LES FRAIS Y RELATIFS :**

Les charges relatives à la constitution de ces servitudes (Géomètre, Notaire,...) sont intégralement assurées par l'Etat de Genève.

#### **LA POSITION DU CONSEIL DE FONDATION :**

En séance du 20 novembre 2018, les documents précités ont été présentés par la Mairie aux Membres du Conseil de Fondation. Suite à cette présentation, le Conseil de Fondation a donné son accord à l'unanimité pour constituer ces servitudes. Cette décision nous a été confirmée par courrier daté du 28 novembre 2018.

#### **LA POSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF :**

En séance du 21 novembre 2018, le Conseil administratif de la Ville de Versoix a donné son accord pour présenter ce dossier au Conseil municipal en vue de constituer ces servitudes.

---

**L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Les statuts de la Fondation, à l'article 14, relèvent qu'elle ne peut constituer de servitude sans l'approbation du Conseil municipal. A cet effet, ce point figure à l'ordre du jour de la séance de ce jour.

**CONCLUSION :**

En fonction des éléments qui précèdent ainsi que des documents annexés, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'autoriser la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix à constituer ces servitudes.

**ANNEXES A LA PRESENTE NOTE :**

- Plans de servitudes établis par le bureau Heimberg & Cie SA, Ingénieur géomètre officiel à Genève, datés du 31 octobre 2018 (Dossier n°7659).
- Tableau de mutation établi par le bureau Heimberg & Cie SA, Ingénieur géomètre officiel à Genève, daté du 31 octobre 2018 (Dossier n°7659).
- Projet d'acte notarié établi par l'Etude Poncet, Buhler Lacin & Vallery, Notaire à Genève, daté du 17 décembre 2018.